

« Le sieur Raymond Gabriel, nous dit la mairie de Denain ne figure pas aux registres des naissances de cette ville ; et les recherches effectuées par la police sont restées infructueuses ».

PIREYRE Louis-Jean, né à Courrières, le 19 décembre 1879 — toujours selon Billaert qui l'a logé sentier de Mons-en-Baroeul. Mais la mairie de Courrières nous écrit : « Je ne trouve pas de Pireyre Louis, né 1879 ».

DURAND Louis-Eugène, sans profession, a été inscrit par Binauld comme demeurant 100, rue des Stations, et comme né à Rennes, le 4 novembre 1872. Il y a en France deux Rennes, et voici ce que les mairies nous ont répondu : De Rennes (Ille-et-Vilaine) : « En réponse à votre demande, il n'existe pas de naissance de ce nom sur nos registres de 1863 à 1872 ».

De Rennes (Doubs) : « Le sieur Louis Durand n'est pas inscrit à l'état-civil de ma commune. De plus il n'existe pas de Durand dans ma commune ».

Vingt-quatre mort-nés qui votent

Avec les douze mort-nés de dimanche matin, les douze qui précèdent forment un total de vingt-quatre noms qui avec leurs prénoms, et leurs états-civils, ont été inventés de toutes pièces par la maison Billaert, Binauld et Cie.

Comme les douze de dimanche, les douze d'aujourd'hui ont voté, et ce n'est pas tout.

Nous en appellerons demain du bureau des élections de la Mairie de Lille au bureau de l'état-civil de la même mairie.

Rémi contre Binauld, ce n'est pas sans charme !

Confrontations c'ez le juge

AUJOURD'HUI BINAULD, BILLAERT ET LE CHEF DE BUREAU DES ELECTIONS SONT MIS EN PRESENCE.

M. Gobert juge d'instruction, qui continue patiemment l'établissement du dossier des fraudes électorales va faire aujourd'hui un grand pas sa instruction.

Dans son cabinet défilèrent aujourd'hui et seront entendus l'adjoint fraudateur inculpé Billaert, Binauld, le lieutenant emprisonné Billaert, et M. Tallon, chef de bureau des élections à la Mairie.

Le juge qui interrogera d'abord séparément ces trois personnes, les confrontera ensuite et l'espère bien que de cette confrontation notée dans un procès-verbal qui éclairera de façon irréfutable les agissements frauduleux de la bande des faiseurs de faux électeurs.

Les manifestants de dimanche en correctionnelle

LE TRIBUNAL PRONONCE DES CONDAMNATIONS SEVERES

Le tribunal correctionnel de Lille a eu hier à juger l'audience des flagrants délits un certain nombre de manifestants arrêtés dimanche.

M. Godart, vice-président, assisté de MM. Dejeante et Huet, juges, président, M. Guyonot, substitut du procureur de la République était au banc du Ministère public.

La police — et pourquoi — avait organisé un service d'ordre sérieux. L'incident réservé au public était bien garni.

La victime de l'agent 92

Le premier inculpé appelé est Fernand D... rue de l'A. B. C. C'est ce manifestant qui fut brutalisé, comme on sait, par l'agent 92.

Il est poursuivi pour rébellion.

Le Ministère public a fait appeler deux gendarmes. Ce sont Auguste Leclercq, gendarme à Busigny et Henri Leconte, gendarme à Ivry.

Tous deux racontent que dimanche se trouvant débordés sur la Place, ils durent charger la foule. Pour éviter d'être piétiné par les chevaux, D... saisit la bride du cheval du gendarme Leconte et porta un coup de poing dans le nez de ce gendarme.

Emporté par quatre agents et deux gendarmes, le malheureux D... fut transporté au poste central.

En cours de route, l'agent 92, qui s'appelle Mahieu, le frappa violemment au visage et D... eut la figure ensanglantée.

Notre collaborateur Alex Will cité par la défense vint exposer comment il était intervenu pour mettre fin aux brutalités de l'agent et comment celui-ci s'était esquivé, dès l'arrivée au poste.

La victime avait la figure pleine de sang et portait des marques sanguinolentes au visage. Plusieurs témoins ont assisté à la scène.

LE REQUISITOIRE

M. Guyonot, substitut du procureur, prend ensuite la parole et déclare que les agents avaient reçu des instructions pour maintenir l'ordre.

Il rend hommage aux dirigeants de la manifestation qui avaient conseillé aux illégitimes le calme et la modération ; ils avaient entraîné les manifestants loin de la Grand-Place pour éviter du tumulte.

Mais D... n'avait pas suivi leurs conseils le Ministère public requiert pour lui une sévère application de la loi.

Quant aux méfaits odieux de l'agent 92, il n'en est soufflé mot !

LA DEFENSE

M. Moithy qui défend D... met en relief que s'il a commis un délit en frappant un cheval, l'agent 92 a commis un délit autrement grave en assommant D... à coups de poing.

D... est déjà puni physiquement ; il a reçu maints horions ; il faut tenir compte de l'ambiance de la manifestation où les fautes de trouble ne se trouvaient pas toujours du côté du public ; l'exemple du gendarme trompette Rousseau qui, dans ses exès, alla jusqu'à blesser un agent en est la preuve !

En dépit de ces arguments, le tribunal, en veine de sévérité inflige à D... qui est bien noté et n'a subi aucune condamnation 20 jours de prison sans sursis.

M. de Saint-Raymond, commissaire, qui semblait surpris par cette sanction très dure et inattendue.

Trois autres condamnations rigoureuses UN COMMISSAIRE DE SERVICE SANS L'ETRE

Adolphe B..., 18 ans, demeurant rue des Etaques, est le second inculpé.

Se trouvant sur la Grand-Place avec plusieurs de ses amis, il aurait eu « l'intention » de porter un coup de tête à un contre-manifestant... Ce n'est pas grave.

M. de Saint-Raymond, commissaire, qui était là en curieux et non pas de service, intervint et affirma que B... l'a appelé : Assassin !

M. le substitut, ministère public implacable, assimila cet acte à une injure à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions et réclame une peine rigoureuse.

Me Macquart, défenseur de B..., fait observer que M. Saint-Raymond n'était, en l'espèce, qu'un promeneur et non pas un commissaire, dans l'exercice de ses pouvoirs. — Il pouvait être réprimé le Tribunal !

C'est une argumentation astucieuse. En droit elle ne saurait valoir. Me Macquart dépose des conclusions en ce sens et demande au Tribunal l'acquiescement de B... B... est condamné à 10 jours de prison.

A BAS LES VOLEURS !

Ernest L..., 19 ans, boulevard des Ecoles, a été arrêté par l'agent de sûreté Douché. Il criait, comme les manifestants, « A bas les voleurs ! »

L'agent de sûreté, croyant que ces insultes s'adressaient à lui, arrêta L... Le Ministère public n'aurait pas qu'on crie : « A bas les voleurs ! » Il feint de croire que ça s'adresse à la police et demande une répression sévère.

Me Moithy explique que « A bas les voleurs ! » ça s'applique à ceux de la Mairie qui ont un jour en prison ; ça s'applique à une Municipalité élue par le vol et la fraude.

Le Tribunal n'en condamne pas moins L... à dix jours de prison.

LES BINOCLES DE M. LE COMMISSAIRE

M. le commissaire Sevé avait des binocles auxquels il tenait beaucoup. Il les a perdus au cours des bagarres suscitées devant le Café Jean par les gendarmes qui il fit appeler.

Fâché d'avoir perdu ses Binocles, il a fait arrêter un manifestant. Il ne voyait sans doute pas très clair, puisque son lorgnon lui manquait et il a fait « offrir » un jeune homme qu'il accuse d'avoir crié : « Assassin ! » bien que le prisonnier le nie.

M. Sevé vient raconter au Tribunal l'histoire de sa canne égarée et de ses binocles d'or.

Le Ministère public l'approuve d'avoir fait arrêter Marceau L..., 24 ans, demeurant rue Auréole.

Mais Me Macquart, qui défend l'inculpé, et appuie ses énergiques dénégations, demande à faire entendre des témoins.

Le Tribunal passe outre.

Le défenseur fait valoir que, l'autre jour, le Tribunal a condamné à vingt-cinq francs d'amende un certain qui a injurié le maire d'Hollainne. La même peine, au plus, doit être appliquée à L..., qui a d'excellents antécédents.

Le Tribunal inflige quarante jours de prison à L..., qu'on emmène, pleurant à chaudes larmes.

EN APPEL

On prête à plusieurs condamnés l'intention d'aller en appel. Aucun d'entre eux n'a de casier judiciaire. Le Tribunal a eu à leur endroit avec une sévérité que tout le monde a jugé plus que rigoureuse.

Est-ce que l'agent 92, qui est le seul individu à la charge duquel des coups aident été relevés, serait par hasard le seul à bénéficier de l'indulgence de la Justice ? Quelle sanction lui sera appliquée, en proportion des condamnations prononcées sans atténuation ?

Le mariage de Mlle Hennion

Nous lisons dans le « Temps » :

Le mariage de Mlle Germaine Hennion, fille du préfet de police, avec M. Alfred Elby, fils du directeur général des Mines de Bruay, a été célébré à trois heures et demie, cet après-midi, à la mairie du 4^e arrondissement, place Baudoyer.

Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Léon Bourgeois et Georges Clémenceau, sénateurs, anciens présidents du Con-

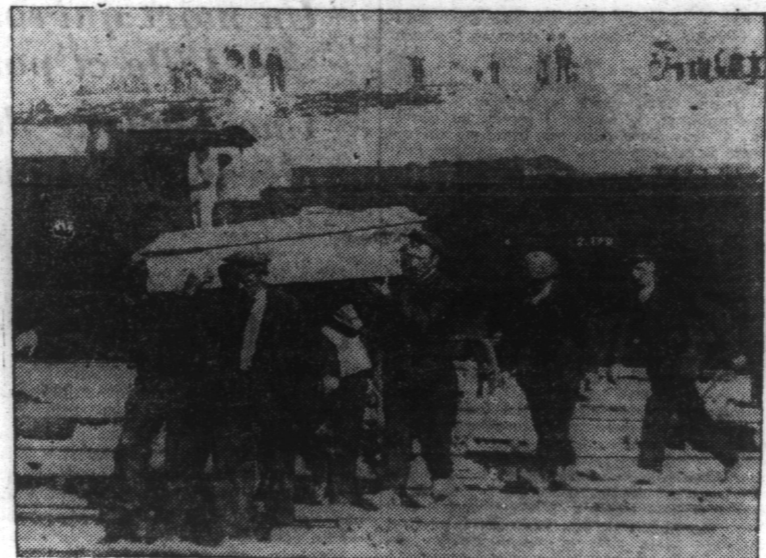
Des ouvriers fauchés par un train, près de Lille

A Rouges-Barres-Triage un express surprit trois travailleurs de la voie ferrée, en tua un et blessa grièvement les deux autres.

Un mort et deux blessés à mort, tel est l'apouvantable bilan d'un accident qui s'est produit hier lundi, avant-midi, dans les dépendances de la gare de triage de Rouges-Barres ou de nombreux ouvriers sont actuellement occupés à la construction de nouvelles voies.

Gare au train !

C'est exactement près du Pont du Lion d'Or entre Saint-Maurice et Mons-en-Baroeul qui s'est produit cet affreux accident. Il était midi moins le quart, et s'apprêtait à aller manger, une centaine d'ouvriers employés par une entreprise de travaux au service de la Compagnie du Chemin de fer, sous les ordres de M. Dhalluin, chef de district, emportèrent le long de la voie qu'ils construisent, les outils dont ils s'étaient servis.



L'ENLEVEMENT DU CORPS DE BLOTHYNE A L'ENDROIT OÙ S'EST PRODUIT L'ACCIDENT

Une douzaine d'entre eux marchaient l'un derrière l'autre, entre deux voies, quand soudain plusieurs ouvriers s'écrièrent : « Gare au train ! »

C'était l'express 7263 Tourcoing-Hirson, qui arrivait à toute vapeur sur le groupe.

Fauchés !

La plupart des travailleurs furent, quoique surpris par l'arrivée brusque du train, à l'abri de sa violence, et se garèrent à temps pour l'éviter.

Il n'en fut malheureusement pas de même pour trois ouvriers lesquels portant leurs outils sur l'épaule, furent fauchés au passage par la locomotive.

Tournoyant sur eux-mêmes, ils furent projetés sur le sol par la violence du choc et deux d'entre eux roulèrent sous les roues du convoi.

Le train, dont le mécanicien ne s'était pas aperçu de l'accident, continua sa route.

Après son passage, les ouvriers qui avaient pu se sauver revinrent vers leurs infirmes camarades qui gisaient, inanimés, mutilés, couverts de sang, sur le sol.

Un mort. - Deux blessés

Il y avait un mort et deux blessés grièvement.

C'étaient trois habitants de Rensseure, Abraham Blothyne, 20 ans, célibataire, Alphonse Hoden, 39 ans, marié, père d'un enfant, et Maurice Tillier, 20 ans, célibataire.

Le corps de Blothyne était littéralement coupé en deux. Le sang jaillissait à flots et les intestins s'échappaient de l'épouvantable blessure qui allait du bas de la cuisse droite au haut de la hanche gauche.

Tandis que le cadavre du malheureux était transporté dans un cabane-abri avant d'être mis en bière, dans une dépendance de la mairie de Mons-en-Baroeul, deux docteurs furent appelés à donner leurs soins aux blessés.

Hoden était sous le coup d'une violente commotion cérébrale et les roues du train lui avaient enlevé les doigts du pied gauche et détaché le bras gauche à hauteur du coude.

Tous les soins donnés pour essayer de lui faire reprendre connaissance restèrent inutiles.

On enquête

Afin d'établir les causes exactes de cet épouvantable accident, M. Tisse, commissaire de surveillance administrative à la gare de Lille, s'est rendu sur les lieux et a procédé à une enquête en interrogeant les camarades de travail des victimes qui furent témoins de la scène.

Une enquête a été ouverte parallèlement par un ingénieur de la voie, M. Victor et un chef de district M. Cléren.

Le maire de Mons-en-Baroeul, le citoyen Le'èvre qui s'était rendu aussitôt à l'endroit de l'accident prit toutes les mesures nécessaires pour l'enlèvement et la mise en bière du cadavre et le transport des blessés.

Blessé à mort

A la fin de l'après-midi des gendarmes enquêteurs se sont présentés à l'hôpital St-Sauveur afin d'interroger Hoden.

Mais ils ne purent remplir leur mission en raison de l'état désespéré du blessé qui selon l'avis des docteurs était blessé à mort et ne passerait sans doute pas la nuit.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

L'élection de M. Groussau

La discussion aura lieu aujourd'hui

Paris, 20 juin. — De notre rédacteur parlementaire :

L'ordre du jour de demain mardi comporte la discussion de l'élection de M. Groussau.

On sait que M. J.-B. Morin doit attaquer l'élection et réclamer une enquête, malgré les conclusions du bureau, tendant à la validation de l'élection, qui seront défendues par M. Molle, rapporteur.

M. J.-B. Morin fera valoir que les preuves de fraude sont déjà suffisantes pour que la Chambre ait à s'acquiescer de gissements qui ont été relevés au cours de cette élection. Non seulement des sommes diverses ont été distribuées, — la preuve en est faite, — à des électeurs mais, quelques-uns de ceux-ci ayant déposé des faits de corruption ont été l'objet de pressions de diverses sortes qui ont lieu de rechercher si elles ne proviennent pas d'une organisation électorale agissant méthodiquement. Des salariés ont été menacés de renvoi par leurs patrons s'ils ne rétractaient pas leurs déclarations, d'autres ont reçu des promesses de nouveaux versements pour continuer à voter. M. J.-B. Morin estime que des enquêtes ont été souvent ordonnées pour des faits moins graves et il insistera avec énergie pour qu'il soit fait droit à sa demande. — F. L.

La répartition des sièges

Paris, 20 juin. — De notre rédacteur parlementaire :

Les « Sauvages » réclament le droit à la « sauvegarde » la plus complète. Ils ont formulé d'être placés à l'extrême droite ils ont formulé une protestation. Dans ces conditions les nouvelles attributions de place ne pourront entrer en vigueur demain comme on s'y attendait.

M. Deschanel constatera qu'une protestation a été déposée et il la renverra aux bureaux des groupes.

Il est à peu près certain que ceux-ci maintiendront leur décision première et que la Chambre l'approuvera. Déjà M. G. Berry, chef des sauvages, avait demandé la préséance, pour lui et ses amis, de siéger entre les socialistes et les membres de l'Action libérale.

— Comment, lui répondit M. Pion, non sans malice, vous avez la prétention d'être plus républicains que nous ? Mais dans notre groupe, nous nous sommes ralliés à la République. Chez vous il y en a qui ne peuvent en dire autant. »

Et M. Berry ne répliqua pas.

On s'amuse beaucoup à la Chambre de cette obstination qu'ont les « Sauvages » à vouloir être républicains sans l'être, tout en l'étant.

Et le mot de « conviction de fond de culotte » circule. Il est d'ailleurs d'un des leurs, M. Lussies. — F. L.

Au SÉNAT

Paris, 20 juin. — La séance est ouverte à 2 heures et demie sous la présidence de M. DUBOIS.

M. VIVIANI, président du Conseil, a proposé de l'attente de Sarajevo, déclare que la France tient à marquer ses sympathies pour le grand nombre de personnes très rapprochées du lieu de l'attentat n'ont même pas entendu les coups de feu.

Comme la rue est très étroite, l'assassin a pu tirer de très près.

Les dernières paroles de l'archiduc François-Ferdinand

Vienne, 20 juin. — Quand il se sentit mor tellement atteint, l'archiduc François-Ferdinand adressa à sa femme ces mots, qui furent les derniers : « Sophie, tu dois vivre pour les enfants ».

MANIFESTATIONS ANTI-SERBES

Vienne, 20 juin. — Des manifestations anti-serbes, organisées par des étudiants, ont eu lieu la nuit dernière, à Sarajevo. La foule, à genoux, a chanté à plusieurs reprises l'hymne national.

La maison d'un chef du parti serbe a été lapidée. La milice est sortie dans les rues.

L'opinion d'après laquelle l'assassinat serait le résultat d'une vaste conspiration soigneusement organisée s'accrédite de plus en plus.

Vienne, 20 juin. — De graves manifestations anti-serbes se sont produites à Sarajevo et à Agram. Plusieurs milliers de manifestants, précédés du drapeau noir, se sont rendus aux cris de « Mort aux assassins serbes ! A bas la condition serbo-croate ! », devant la statue de Jolliac.

Le député Frank, chef des nationalistes croates, a prononcé une allocution dans la

LA LOI DE FINANCES

On aborde la loi de finances.

Sur l'article 3, M. LOUIS MARTIN demande le rétablissement de la taxe frappant les marchands qui transportent des denrées de commune à commune afin que le petit commerce soit protégé.

M. AIMOND répond que l'article 3 rédigé par la Chambre ne protège nullement le petit commerce. Il est impossible de demander aux commerçants un sacrifice qui est au-delà de 25 à 30 % de ses bénéfices. L'article est donc inopérant.

M. LOUIS MARTIN demande le rétablissement de l'article 4 établissant sur toutes les collectivités commerciales ou industrielles une taxe représentative des droits de cession des fonds de commerce.

M. TOURON objecte que cette taxe ferait

double emploi avec le droit de transmission sur les titres de sociétés

La disjonction de l'article 4 de la Chambre est prononcée.

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

On réserve les articles relatifs à l'impôt sur le revenu.

La suite de la discussion est renvoyée demain.

La séance est levée à 6 heures.

L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand

L'EMPEREUR QUITTE ISCHL POUR RENTRER A VIENNE

Ischl, 20 juin. — L'empereur François-Joseph a travaillé durant toute la soirée d'hier et a reçu divers personnalités.

Quoique le souverain soit très affecté par la tragédie de Sarajevo, son santé est restée excellente.

Ischl, 20 juin. — L'empereur François-Joseph et sa suite sont partis ce matin, à huit heures pour Vienne.

Vienne, 20 juin. — L'empereur François-Joseph est arrivé à Vienne à 11 heures 10, par train spécial.

Le nouvel héritier, l'archiduc Charles, l'attendait à la gare.

Sur tout le parcours et devant le château impérial se pressait une foule immense. Pas un cri n'a été poussé.

Le comte Tisza doit arriver à Vienne.



L'ARCHIDUC FERDINAND

pour assister au Conseil de Couronne, qui sera tenu sous la présidence de l'Empereur.

LES DERNIERS DETAILS SUR L'ATTENTAT

Sarajevo, 20 juin. — D'après les derniers renseignements recueillis, la tragédie a été aussi rapide qu'un éclair.

Un grand nombre de personnes très rapprochées du lieu de l'attentat n'ont même pas entendu les coups de feu.

Comme la rue est très étroite, l'assassin a pu tirer de très près.

Les dernières paroles de l'archiduc François-Ferdinand

Vienne, 20 juin. — Quand il se sentit mor tellement atteint, l'archiduc François-Ferdinand adressa à sa femme ces mots, qui furent les derniers : « Sophie, tu dois vivre pour les enfants ».

MANIFESTATIONS ANTI-SERBES

Vienne, 20 juin. — Des manifestations anti-serbes, organisées par des étudiants, ont eu lieu la nuit dernière, à Sarajevo. La foule, à genoux, a chanté à plusieurs reprises l'hymne national.

La maison d'un chef du parti serbe a été lapidée. La milice est sortie dans les rues.

L'opinion d'après laquelle l'assassinat serait le résultat d'une vaste conspiration soigneusement organisée s'accrédite de plus en plus.

Vienne, 20 juin. — De graves manifestations anti-serbes se sont produites à Sarajevo et à Agram. Plusieurs milliers de manifestants, précédés du drapeau noir, se sont rendus aux cris de « Mort aux assassins serbes ! A bas la condition serbo-croate ! », devant la statue de Jolliac.

Le député Frank, chef des nationalistes croates, a prononcé une allocution dans la

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

GENEVILLON par Maxime AUDOUIN

— Après ? est-ce qu'on ne devait pas s'y attendre ?

— Sans doute, seulement...

— Tremblant, va ! Avec ça que ça se sera la première fois que le ficherait dedans la roue ? Faudrait donc que les rails aient rudement du nez pour venir renifler la petite jusqu'ici. Quant aux journaux, ils parleront de cette histoire quarante-huit heures et puis, il n'en sera plus question.

Elle conclut, résignée :

— Tu vois, mon pauvre Nénèsse !

— Possibilité. Et toi, on a une sale patte qui peut arriver. Je vais prendre mes précautions.

— Quelles précautions ?

— Routes, c'est un peu pour cela que je suis venu te trouver ce matin. J'en ai lourd sur le cœur, j'ai besoin de me soulager.

— Je ne comprends pas.

— Tu vas comprendre. Traite-moi de tremblant tant qu'il le plaira, mais je te dis et je te répète que j'ai de la mélanche.

— Eh bien ?

— Eh bien, suppose que, de nous deux, ce soit moi qui aie raison ? — et que le curieux mette nez dans les affaires du patron ? et qu'il découvre le pot aux roses ? et qu'il envoie notre banquier à la Tour-Poinçon ? On se croit, on se voit ?

plus de petites rentes, ma frangine, ni de bruisse pour nos vieux jours ! Toi et moi, et la nichée, nous donc se celer les foies avec des cailloux ?

— Que veux-tu y faire ?

— Comment ! Ce que je veux y faire ? Quand je possède un bon tuyau pour vivre de nos rentes, tous, ni plus ni moins que des bourgeois retirés du commerce après fortune ?

— Bah ?

— Oui, c'est ainsi, je vais te conter la chose... mais d'abord...

Le drôle sortit explorer les abords de la cahute et revint s'asseoir en face de sa sœur, à la table où celui-ci avait eu la touchante attention de poser entre eux un litre d'est-de-vie et deux verres.

Elle remplit les verres. Alors, après avoir trinqué et bu, ils se penchèrent l'un vers l'autre, au point que leurs têtes se touchaient presque.

— Voici commença-t-il à voix basse. Je ne sais pas si tu es comme moi, l'en ai assez de l'existence exploitée par le patron. Je trouve qu'il en prend vraiment trop à son aise avec nous. Et toi ?

— C'est selon.

— Quand il y a une sale besogne à faire, à qui s'adresse-t-il ? A son bon ami Ernest, à sa fidèle servante Mariette. Est-ce vrai ?

— C'est vrai.

— Et dans le partage, qui qu'il y a les risques ? — Bibi et toi — et les bénéfices ? — lui tout seul. Dans tous les mic-macs où il nous a fourrés, qui est-ce qui s'est adjugé les bons morceaux ? Monsieur L... Monsieur possède hôtel, voitures, rentes, et fait le diable et son train. Et nous ? Qu'avons-nous récolté de tout ça ? La misère, un méchant secours qu'il peut nous supprimer un de ces quatre matins, à sa fantaisie. Est-ce encore vrai ?

— C'est la vérité pure.

— A la santé, Mariette.

— Et quand j'en tombe malade, qui t'a rejetée à la poubelle ? Encore monsieur. Ah ! celui-là, comme je lui disais encore avant-hier, la reconnaissance ne le gêne pas ! Eh bien, je te le répète, j'en ai assez ! j'en ai assez ! j'en ai assez de me sentir à sa merci et d'être obligé de lui mentir tout le temps, celui de ma femme et de mes enfants, sans rien de certain pour le restant de nos jours !

Echauffé par l'alcool, il criait maintenant, en proie à une exaspération croissante.

— Chut ! donc, fit la Rieuse effrayée, s'il venait à...

D'un même mouvement instinctif, tous deux tournèrent la tête vers la porte, comme s'ils eussent appréhendé d'y voir apparaître le redoutable personnage qui, même absent, leur inspirait une telle crainte à défaire de respect.

Et, bien que déjà sous l'influence de l'ivresse, Ernest rappela un sentiment de la prudence, baissa de nouveau la voix pour exposer son plan d'émancipation.

— Voici, commença-t-il.

— D'abord, faut que tu saches que l'amoureux de ta prisonnière, Jean Robert, n'est autre qu'un certain Jean de Prébois, héritier du côté de la main gauche, du feu comte de Tréfontaine.

— Ah !

— Oui. De ce côté, ce joli garçon est appelé à recevoir, des mains de Suzanne Chéron, le jour où il se fera comte d'elle, la bagatelle d'une couple de millions que lui tient en réserve.

— En quel honneur ?

— Une manière de restitution, le père Chéron ayant volé l'héritage dudit, dans les circonstances qu'il serait trop long de

expliquer.

— Eh bien ?

— Eh bien, Suzanne ignore que Jean Robert, — comme ce dernier lui-même dit, — ne fait qu'un avec Jean de Prébois.

— Après ?

— Seulement, Grapal le sait, lui, et il détiend chez lui, à son hôtel de l'avenue Henri-Martin, dans son coffre-fort particulier, les papiers d'identité qui nous prouvent que nous sommes le même homme.

— Alors, tu sais d'ici la combinaison ?

— Ma foi non, avoua Mariette ingénument.

Ernest haussa les épaules.

— A ta santé !

— A la tienne !

— Et quand je vais te mettre les points sur les 4, une supposition que j'aie en ma possession les papiers concernant le nommé Jean de Prébois, et que j'aie trouvé notre belle Suzanne, comme dit Grapal.

— Madame le comtesse, je puis vous faire connaître celui que vous cherchez pour le mariage d'Ernest, le fils de votre vénérable crapule de père. Naturellement, ça vous coûtera tant de commission...

— Ah ! je comprends !

— Ça n'est pas malheureux ! Mettons cent billets de mille — deux cents si tu veux, ça ne coûte pas plus de les demander. Voilà, j'espère, un joli denier pour se retirer à la campagne sur ses vieux jours... Comment trouves-tu le plan ?

— Parfait. Seulement...

— Seulement ?

— Il ne te manque que les papiers ?

— Oui, oui... je sais bien ; c'est là le difficile de l'histoire, — faudra forcer le récal, diraient-ils.

— Renseignons-nous.

— Chez un autre que chez le patron, je ne dis pas, mais risquer ça chez lui ? Brou !

— Tu penses bien que le prendrais mes

précautions ! S'agit seulement de guetter le moment quand il fera une absence assez longue pour qu'on soit sûr de ne pas être dérangé, — or, comme il ne voyage pas souvent et qu'il n'a pas l'habitude de mettre les gens dans ses confidences, l'occasion n'est pas facile à attendre un bout de temps.

N'importe, si elle se présente, je suis bien décidé à marcher. Là-dessus, ma vieille, comme il faut que je rapplique un rapport, verse-moi le coup de l'étrier et bonsoir !

Le couple trinqua encore une fois, puis Ernest repartit, laissant sa digne sœur en tête-à-tête avec le litre d'alcool à moitié vide.

Le soir, il y eut une scène abominable. Complètement ivre, Mariette s'acharda à insulter sa prisonnière, lui crachant à travers la porte close toutes les ordures que le délire de la jalousie et de la méchanceté pouvait inspirer à cette créature de vice tombée au plus bas degré d'abjection.

Et comme la brisée vint se répondre à sa colère, elle lui jeta une dernière menace.

— Va, va, chérie... Use tes yeux à pleurer... Tu n'es pas au bout de tes larmes... Jean ! Ah ! ah ! tu peux appeler ton amoureux... Tu ne le reverras jamais ! jamais ! De quoi ? De quoi ? Tu dis ?... Ma parole, est-ce que ce n'est pas qu'on va lui rendre la liberté une fois que Nénèsse aura soulagé Suzanne de ses faillites... Ah ! ah ! non... laisse-moi mourir !

— Espèce de Ponce ! tu ne sortiras pas vivante d'ici, je te le jure ! Avant de mettre la clef sous la porte, je t'entraînerai de mes propres mains ! Hein !... quoi !... je vas l'arranger ! Attends !

Elle secoua la poignée pour pénétrer dans la chambre, et se livra à quelque acte de violence, mais s'est efforcé de la frapper sur sa base : elle s'éleva comme une masse

sur le parquet, au milieu d'une interminable quinte de toux, et elle demeura là, gémissante, toute épuisée, tandis que, de l'autre côté de la cloison, Geneviève terrifiée, le cœur suspendu, écoutait le râle continu, sinistre, affreux, qui s'échappait de la poitrine incendiée de l'ivrognesse, remplissant d'épouvante le silence de la maison.

Parvenu, pauvre enfant ! dans quelques minutes, elle était tombée et cela à la veille même de réaliser son humble rêve de bonheur !

Mais est-ce que Jean, son cher Jean, son fiancé, n'allait point se mettre à sa recherche, remuer ciel et terre pour découvrir sa retraite, la sauver de tentatives homicides de l'autre crocodile, l'emporter dans ses bras loin, bien loin de cette prison maudite, la ramener au foyer de famille, la rendre aux joies de l'air libre, de la lumière et de l'amour ?

Un lit sur le fumier

Le soir de l'enlèvement, Jean était resté plus tôt que de coutume, un peu après six heures. Il y avait un coup de presse à l'atelier, on devait visiter une partie de la nuit, il venait dîner avant de se remettre à la besogne.

Il trouva Geneviève inquiète : Geneviève aurait dû être de retour depuis une demi-heure ; elle n'avait qu'une course à faire.

— Bah ! dit-il, sachant combien les minutes comptent vite dans les rues de Forêt, elle aura été retardée chez sa cliente.

Il expédia son repas, mais, lorsqu'il se leva de table, le pendule marquait sept heures moins le quart, et Geneviève n'était pas encore rentrée.